

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022



SOUTENEZ NOTRE ETABLISSEMENT !

Verser votre taxe d'apprentissage à l'ALPA-is4a c'est :

- participer à la formation des élèves et des apprenants et donc de vos futurs salariés,
- contribuer à la réalisation d'investissements permettant de maintenir les formations en prise avec les réalités professionnelles,
- concourir à la mise en place d'actions pédagogiques pour améliorer la qualité de l'enseignement.

www.alpa-is4a.fr



INVESTISSEZ

DANS LES COMPETENCES DE DEMAIN !

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SIRET :

CODE NAF :

déclare verser au titre du solde de la taxe 13% :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

TELEPHONE :

MAIL :

FAIT A :

LE :

Signature et cachet de
l'entreprise :

L'ALPA-is4a est habilitée à percevoir votre versement
avec le code UAI : 0542492R

Adressez votre versement à l'ALPA-is4a avant le 31 mai 2022 :



PAR CHEQUE

A établir à l'ordre de : ALPA-is4a
2 Les Noires Terres 54740 HAROUÉ



PAR VIREMENT

En précisant "TA ALPA-is4a"
FR76 1610 6840 1320 6116 1710 079

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE SOUTIEN !

